

■ **Décision n°2023-559**  
**Domaine et Patrimoine**

**Le maire de Creil,**  
**Direction des affaires générales et de la réglementation**

■ **Visas :**

- Vu les lois 82-213 du 2 mars 1982 et 82-623 du 22 juillet 1982 modifiées relatives aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2122-22,
- Vu la délibération n°1 du conseil municipal en date du 6 février 2023, certifiée exécutoire le 15 février 2023, portant délégation à monsieur le maire de la totalité des pouvoirs énumérés à l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales, à charge pour lui de rendre compte à chacune des réunions obligatoires du conseil municipal,

■ **Considérant :**

Que la ville de Creil souhaite mettre à disposition la salle polyvalente de la Locomotive, équipement de La Grange à Musique auprès de l'association La Voix est libre.  
Que cette mise à disposition sera proposée tous les mardis de 18h à 20h30 de septembre 2023 à juillet 2024, pour un atelier de chant choral.

■ **Décide :**

Article 1 : de signer une convention de mise à disposition, avec la représentante légale de l'association La Voix est Libre, Marie HOORNAERT sise 28 rue du parc Maillet à Creil (60100).

Article 2 : que cette mise à disposition est accordée à titre gracieux, conformément au tarif en vigueur, et rentre dans le cadre du projet artistique et culturel de la Grange à Musique.

Article 3 : que cette convention est conclue de septembre 2023 à juillet 2024.

Article 4 : la présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux ( 2 ) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil,  
Président de l'ACSO

Creil, le 20 septembre 2023

Date de notification : **26 SEP. 2023**

Date de publication sous forme électronique sur le site de la Ville : **02 OCT. 2023**